

André Ségal

Historien, retraité de l'enseignement au département d'Histoire
Université Laval

(1997)

“L’université ou le savoir comme enjeu social.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de l’article de :

André Ségal, **“L’université ou le savoir comme enjeu social.”** Un article publié dans l’ouvrage sous la direction d’André Turmel, **Culture, institution et savoir. Culture française d’Amérique**, pp. 25-43. Québec : Les Presses de l’Université Laval, 1997, 230 pp.

M. André Ségal est historien, professeur retraité du département d’histoire de l’Université Laval depuis 1997.

[Autorisation formelle accordée par l’auteur de diffuser cet article le 20 janvier 2006.]



Courriel : Andre.Segal@hst.ulaval.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5’’ x 11’’)

Édition numérique réalisée le 20 janvier 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

Introduction

1. Le cadre conceptuel

L'institution

L'université

2. L'enjeu : le savoir et le pouvoir

Le savoir critique

3. La liberté universitaire

La résistance du savoir au pouvoir

L'autonomie de l'université

La liberté professorale

La soumission du savoir au pouvoir

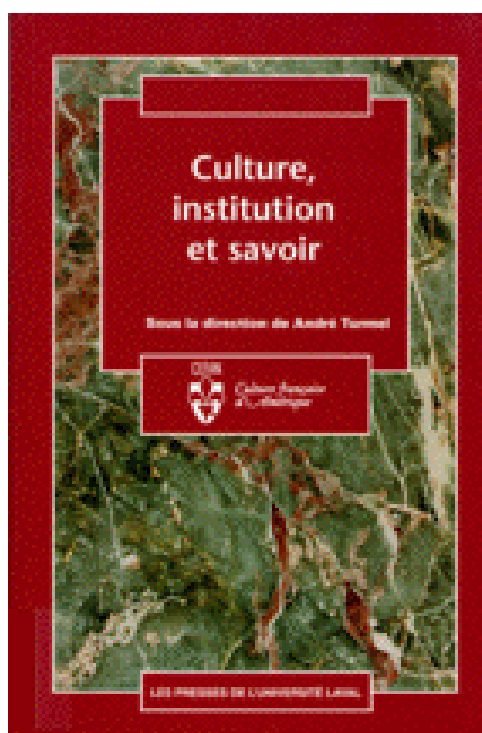
4. Une francité universitaire ?

Bibliographie

André Ségal

historien, professeur retraité du département d’histoire depuis 1997
Université Laval

“L’université ou le savoir comme enjeu social” (1997)



Un article publié dans l’ouvrage sous la direction d’André Turmel, Culture, institution et savoir. Culture française d’Amérique, pp. 25-43. Québec : Les Presses de l’Université Laval, 1997, 230 pp.

André Ségal,

“L’université ou le savoir comme enjeu social”

Un article publié dans l’ouvrage sous la direction d’André Turmel, Culture, institution et savoir. Culture française d’Amérique, pp. 25-43. Québec : Les Presses de l’Université Laval, 1997, 230 pp.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Je suis très fier de participer à ce collectif de la CEFAN et aussi quelque peu gêné. En effet, aucune compétence spécifique ne m’habilité à traiter de l’institution universitaire dans l’Amérique francophone. je suis historien, mais je ne suis spécialisé ni dans l’histoire institutionnelle, ni dans l’histoire universitaire, ni dans l’histoire de l’Amérique française. je me suis, tout au plus, intéressé aux origines de l’université dans l’Europe médiévale, pour des fins d’enseignement général ou de diffusion culturelle.

Cette particularité de l’animateur que je suis est sans doute à rapprocher de la particularité du sujet de ce jour. Les textes de cet ouvrage touchent à la bibliothèque, à la famille, au musée, à la santé, toutes institutions extérieures au milieu universitaire. Cette fois, il est question de l’université, dans le cadre d’une activité de l’université. Nous sommes acteurs de l’institution que nous étudions. Tout en essayant de la considérer avec la distance et l’extériorité nécessaire à un minimum d’objectivation, nous avons intérêt aussi à mettre en jeu notre position subjective, de l’intérieur.

C'est le rôle que je m'attribue donc. J'insérerai ma présentation, du mieux que je peux, dans le cadre conceptuel proposé pour l'ensemble du séminaire ¹. J'appliquerai la part de savoir universitaire qui est mienne, mais mon exposé sera d'abord un témoignage : un regard sur l'institution universitaire, à partir de mon expérience, de ma conception, de mes valeurs. Et dans vos questions, vos débats et vos travaux ultérieurs, il vous appartiendra de le considérer comme tel, c'est-à-dire avec l'attention critique particulière que nécessite le discours d'un témoin qui a des engagements, des intérêts, voire des partis pris.

Et pour qu'il n'y ait pas de doute, je déclare immédiatement mes convictions. Je me prends pour un homme de gauche. J'attache plus de valeur à la liberté de la personne qu'à la liberté du marché, à la rationalité des comportements qu'à leur continuité, à la justice sociale qu'à l'ordre social. Et pourtant je suis très attaché à la tradition universitaire. Car, malgré toutes les scléroses que la défense des traditions peut introduire dans l'université, ces traditions continueraient de ménager dans le monde actuel le seul espace garanti pour la liberté et le progrès de l'esprit.

Si l'université est vouée à la production et à la diffusion d'un certain savoir, ce savoir est aussi un enjeu social et aucun pouvoir ne l'ignore. En un sens, l'université est le lieu institutionnel où se négocie la relation entre savoir et pouvoir. Pour esquisser ce point de vue, j'essaierai d'abord de clarifier notre cadre conceptuel. Ensuite, je présenterai la tradition universitaire comme résistance aux pouvoirs et je m'interrogerai sur l'avenir d'une institution devenue l'outil des pouvoirs ². Pour finir, je vous demanderai rapidement s'il existe une spécificité de l'université dans l'Amérique francophone.

¹ André Turmel, responsable du séminaire, avait proposé ce cadre aux étudiants, sous la forme d'un document photocopié. Le texte d'André Turmel qui introduit ce volume ne le reprend pas exactement. Par contre, il recoupe abondamment le thème de ma propre communication. J'ai cependant maintenu mon texte originel avec les références au cadre conceptuel proposé, quitte à préciser certaines notions dans les notes infrapaginales.

² On voit tout de suite que je me situe dans une perspective qu'André Turmel s'efforce de caricaturer et de ridiculiser, celui des « parvenus du discours critique » dont la « dichotomie manichéenne [...] aboutit fatalement dans des im-

1. Le cadre conceptuel

[Retour à la table des matières](#)

L'objectif général de cet ouvrage est de « dégager les schèmes d'intelligibilité qui façonnent les rapports entre une société et sa permanence dans l'espace-temps à travers l'analyse des rapports entre culture, institution et savoir ». Comment, en historien, me situer dans cet objectif ? je vais essayer d'abord d'intégrer la définition de l'institution et tenter ensuite de définir l'université comme institution.

La durée, bien sûr, la longue durée même, est l'objet spécifique de ma discipline. L'université est précisément une structure longue des sociétés occidentales, bien qu'il faille se demander si elle est réellement d'origine médiévale ou si elle n'aurait que deux siècles. Parmi les faits structurels, les faits de longue durée, auxquels l'histoire s'intéresse, se situe la catégorie des faits institutionnels. Je pourrai donc arrimer ma définition de l'institution à celle qu'André Turmel a proposée pour le séminaire. Par ailleurs, l'université me paraît le modèle même de l'institution³. Quant à la relation de l'université à la culture et au savoir, elle est dans la nature même de cette institution. Encore faudrait-il se dire de quel savoir et de quelle culture il s'agit. Ainsi, nous pensons que nous aurons contribué quelque peu à l'intelligibilité de la durée sociale, c'est-à-dire aux « rapports entre une société et sa permanence dans l'espace-temps ».

passes insurmontables et stériles ». je me situe donc dans la compagnie, somme toute fort honorable, de Michel Freitag et de Jean-Jacques Simard.

³ « L'université a longtemps constitué l'exemple presque parfait d'une « institution » au sens traditionnel de ce terme », écrit Alain Touraine (1968) pour introduire l'article qu'il consacre à l'université dans *l'Encyclopaedia Universalis*. Cette idée a été reprise par d'autres intervenants. Elle explique sans doute pourquoi, dans la présentation de ce volume consacré à l'institution et la culture, André Turmel a choisi de centrer sur l'université son élaboration du concept d'institution.

L'institution

[Retour à la table des matières](#)

Pour l'historien braudelien, celui qui privilégie les facteurs structurels, la longue durée n'est pas l'absence de changement⁴. Cette histoire n'est pas « immobile », bien que Braudel ait utilisé cette image pour évoquer la lenteur des changements structurels, imperceptibles dans le quotidien et même parfois dans le cours d'une vie. Au contraire, l'analyse de faits durables peut révéler et expliquer des mouvements de grande ampleur. Ainsi, sur huit siècles, un fait institutionnel comme l'université, a peut-être maintenu sa continuité. Cela n'empêche nullement que l'université bolonaise ou parisienne de 1244 soit extrêmement différente de la nôtre⁵. je définis donc d'abord l'institution comme un fait structurel rejoignant ainsi un élément, le plus évident, de la définition d'André Turmel qui parle de « conduites qui se répètent », « de manière durable » et de « longue durée ».

⁴ Fernand Braudel sera peut-être un jour à la synthèse historique ce que Freud est à la psychologie. Depuis sa thèse maîtresse de 1949, *La Méditerranée* et le monde méditerranéen au temps de Philippe II, jusqu'à son histoire de France de 1986, *L'identité de la France*, en passant par *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle*, Braudel a élaboré, développé, exemplifié le concept de « longue durée » ou de « structure ». Son texte théorique le plus connu sur cette question est « Histoire et sciences sociales. La longue durée » (1958). J'ai tenté de présenter une version des concepts braudéliens de la durée, adaptée à des fins pédagogiques (Ségala, 1984). Parmi les essais biographiques sur l'historien, le livre de Pierre Daix (1995) est le plus récent et, sans doute, le plus sûr.

⁵ Comme associations professionnelles et lieux de haut savoir, les « universités » apparaissent autour de 1200. Les modèles influents furent ceux de Bologne et Paris. Avant 1244, des universités furent fondées à Padoue, Naples, Valence, Salamanque, Toulouse, Oxford, Cambridge et un peu plus tard à Montpellier. Alan B. Cobban (1988 : 1-18) offre, en un chapitre, « The Medieval University : the European Context », un excellent raccourci historique sur l'université médiévale.

Mais qu'est-ce qui distingue le fait institutionnel des autres faits structurels ? Car il existe des structures de production, comme l'usage de l'énergie hydraulique, des structures mentales, comme l'attente de la fin du monde et 100 autres qui ne sont pourtant pas des institutions, bien que Hydro-Québec et les Témoins de Jéhovah puissent se donner des formes institutionnelles. Par contre, la famille, la bibliothèque, le musée sont des institutions parce qu'elles « instituent » une relation explicite entre des acteurs sociaux et qu'elles modèlent leur comportement. C'est évident pour la bibliothèque et le musée ⁶ dont la genèse n'est pas spontanée, mais instituée explicitement. Ils donnent des modèles de conduite au public qui les fréquente et des rôles définis à leurs agents. Le caractère institutionnel de la famille est moins évident, puisqu'elle précède et transcende la volonté de l'instituer. Cependant, l'existence de la structure de parenté est explicitement reconstruite dans la plupart des sociétés et convertie en modèles de conduites, généralement impérieux. L'institution familiale recoupe, de plus, un grand nombre d'activités sociales fondamentales. Ceci n'est pas vrai au même degré de la bibliothèque ou du musée.

Disant que l'institution est un fait structurel qui sert de fondement aux rapports sociaux et de modèle aux acteurs, je suis de très près la définition du séminaire : « usages établis », « modèles respectés », « fonction régulatrice de conduites ». Par contre, quand j'ajoute que ces fondements sont explicites, c'est-à-dire que les modèles et les conduites qu'ils induisent sont organisés ou formulés ou, au moins, perçus consciemment comme éléments constitutifs de la société, il semble que je restreigne la définition d'André Turmel. En fait, j'écarte de la définition d'institution les structures mentales, les conduites, les usages, les modèles intégrés par les individus, sans qu'ils soient formellement organisés ⁷. Je me demande cependant si André Turmel ne me rejoint pas d'une certaine façon, quand il renvoie « à la production de signes, l'institution étant aussi un réseau symbolique ». Les signes, les symboles rendent l'institution explicite.

⁶ Famille, bibliothèque, musée étaient les thèmes qui, dans l'ordre des séances de ce séminaire, précédaient celle-ci.

⁷ Par exemple, ce serait - me semble-t-il - diluer excessivement le concept d'institution que d'y inclure l'individualisme ou la rationalité, qui appartiennent aux structures mentales.

L'université

[Retour à la table des matières](#)

Bref, dans une classification sommaire et incomplète des structures sociales, je distinguerais les structures économiques ou matérielles, les structures mentales et les structures institutionnelles. Dans ce cadre, l'université, celle du moyen âge comme celle d'aujourd'hui, est clairement une institution. Elle est même un modèle d'institution parce qu'elle répond fortement à tous les éléments de notre définition. Elle est instituée explicitement, formulée, organisée, aussi bien que la bibliothèque ou le musée. Elle sert de fondement à un grand nombre d'activités sociales, celles qui ont un rapport au savoir. Elle règle les conduites des agents du savoir et les rapports qu'ils entretiennent avec la société. Enfin, elle est établie dans la longue durée. L'examen de cette durée nous aidera à définir le savoir universitaire.

L'institution universitaire se définit comme la connexion entre la société et le savoir. L'existence de l'université signifie que la société reconnaît au savoir une nécessité et une fonction propre. Elle investit des ressources dans l'exercice de cette fonction et elle confère un statut particulier à ceux qui l'exercent. Ce fut d'abord, comme dans l'Égypte pharaonique ou dans l'Occident carolingien, le corps des scribes, des prêtres ou des clercs qui remplit cette fonction. Ce corps institué, cependant, nous ne le définissons point comme université. Certes, il assure la conservation et la transmission de savoirs élevés, de savoirs qui échappent au commun, mais, d'une part, ces savoirs sont clos et, d'autre part, ils sont orientés vers le service du culte, l'intercession entre les hommes et les dieux. Ils en dépendent.

L'émergence de l'université médiévale, au XIIe et au XIIIe Siècles, réside précisément dans deux nouveautés. D'abord, se généralise l'idée que le savoir, constitué fondamentalement d'une tradition sacrée, peut être clarifié, approfondi, développé par la dialectique. Le savoir n'est plus pure reproduction, mais déjà construction. Selon le mot célèbre

de Bernard de Chartres (1130), « comme des nains juchés sur les épaules des géants », c'est-à-dire appuyé sur les anciens, les modernes, en l'occurrence médiévaux, « voient davantage et plus loin qu'eux »⁸ ; ils produisent un savoir nouveau par l'exercice de la raison critique. Quelques années plus tard, Abélard (1142) incarnera fortement cette pensée. Le savoir-faire intellectuel ajoute donc au savoir accumulé⁹. Et pour comparer l'intellectuel avec une génératrice et une batterie électriques, il est générateur du courant et non point simplement son conservateur.

Par ailleurs, si les premiers universitaires proviennent du clergé et sont perçus comme des clercs, ils se distinguent désormais de la hiérarchie ecclésiastique et luttent pour s'en rendre indépendants. À l'intérieur de la foi chrétienne, ils deviennent des professionnels de la raison, les uns comme maîtres du métier (les professeurs), les autres comme apprentis (les étudiants, les « escoliers »). Ainsi, avec une pointe d'anachronisme, Le Goff peut écrire que « l'intellectuel » est apparu, celui qui fait profession de la recherche du savoir¹⁰. Il est apparu comme individu et, aussi, comme groupe social organisé et reconnu. Aux origines, *universitas* désigne d'ailleurs la corporation qui regroupe les gens du métier intellectuel. Elle prend son modèle dans les organisations de travailleurs manuels.

Avec l'université médiévale, nous trouvons, certes, la vocation à un « haut » savoir, un savoir « élitiste », un savoir « intellectuel », des « arts libéraux », selon les termes de l'époque, bien distincts des « arts mécaniques », nous dirions aujourd'hui distincts du savoir technologique. Nous aurons d'ailleurs à revenir sur cette distinction. Je me contente de noter deux caractères qui particularisent ce savoir : 1° c'est un savoir critique ; 2° il est l'objet d'un métier autonome. Nous les retenons pour définir le savoir universitaire et, partant, pour achever de définir l'institution universitaire.

⁸ Cette citation infiniment répétée et illustrée se trouve, entre autres, dans Jacques Le Goff (1957 : 17).

⁹ Sur la personne, la pensée et l'influence d'Abélard, la bibliographie est considérable. J'ai un faible pour la présentation du « temps d'Abélard » par Philippe Wolff (1971 : 155-234).

¹⁰ Un petit livre très éclairant, souvent réédité et cité : Jacques LeGoff (1957), *Les intellectuels au Moyen Âge*.

Car il s'agit bien ici de l'institution. Non pas des établissements multiples où elle se situe, collèges, campus, facultés, instituts, à Bologne, à Montpellier, à Paris, à Louvain, à Heidelberg, à Boston, à Berkeley ou à Montréal. Il ne s'agit pas non plus des organisations qui la gèrent, ministères, académies, rectorats, conseils, comités et commissions divers ¹¹. L'existence de l'université dans une société résulte de l'importance reconnue d'une activité et d'une profession, l'une et l'autre, autonomes et vouées au savoir critique. Sans universitaires actifs, point d'université. S'il ne restait plus que des établissements et des organisations avec le nom d'université, on pourrait affirmer que l'institution est en voie de disparaître. C'est, d'ailleurs, mon hypothèse.

J'ai illustré cette définition à partir de la formation médiévale, bien que cette définition s'applique également à l'université qui s'est épanouie à partir du XIXe siècle. La question de savoir s'il y a continuité entre l'université médiévale et l'université contemporaine, si nous sommes redevables de notre université aux maîtres du XIIe siècle ou si la continuité fut simplement formelle, c'est un problème historique que je n'aborderai pas ¹². Et les parallèles que je continuerai de faire ne supposent pas cette continuité. Par contre, depuis la fondation de l'université de Berlin en 1809, la continuité est évidente. Le modèle universitaire allemand a pénétré dans tout l'Occident, même dans le système français qui lui fut le plus réfractaire ¹³.

¹¹ La distinction entre « institution », « établissement », « organisation » est fort bien exposée par André Turmel, même s'il refuse de hiérarchiser ces concepts et qu'il se gausse du rapport, pour moi incontournable, entre la finalité institutionnelle et l'instrumentalité organisationnelle. J'ai la naïveté très populaire de penser que la fin justifie les moyens et non l'inverse.

¹² Cette question de continuité est discutée par Alain Renaut (1995 : 45-50). Il rappelle l'opposition des points de vue de Georges Gusdorf et de Raymond Aron.

¹³ Parmi une abondante bibliographie sur l'histoire des universités, nous avons retenu, pour le Moyen Âge, l'ouvrage de Cobban (1988) et une excellente vue cavalière de l'histoire générale des universités dans l'essai récent d'Alain Renaut (1995). Cet ouvrage très stimulant, qui m'est parvenu après la tenue du séminaire, croise, de multiples manières, les thèmes traités ici. J'y ferai référence dans des notes ultérieures.

2. L'enjeu : le savoir et le pouvoir ¹⁴

[Retour à la table des matières](#)

Le cadre historique et théorique ainsi posé, nous pouvons nous interroger sur le rapport actuel de l'université à la société et sur la possibilité pour l'université de survivre comme institution. Car tout système d'enseignement, fût-il « supérieur », n'est pas universitaire. Et tout organisme de recherche, fût-il « de pointe », n'est pas universitaire. L'École n'est pas nécessairement l'Université. Et si l'université n'était plus que le niveau supérieur du système scolaire, elle ne serait plus elle-même. De ce point de vue, le sentiment qu'ont nos jeunes étudiants de continuer à aller à l'école est inquiétant, de même que l'emploi, dans notre vocabulaire courant, du mot « étudiant » pour désigner aussi bien les élèves du primaire que les apprentis universitaires. D'ailleurs nous parlons volontiers de « clientèle » pour désigner les uns et les autres.

Dans la multiplicité des rapports complexes qui existent entre l'université et la société, il importe donc de dégager clairement la mission sociale spécifique de l'université qui est de développer et de diffuser le savoir critique. Cette mission implique de la part des universitaires une conscience élevée de leur responsabilité sociale envers toutes les composantes de la société. Par ailleurs, l'exercice de cette mission impose aux pouvoirs sociaux le respect effectif et rigoureux de la liberté universitaire, celle des activités comme celle des professeurs.

Il s'ensuit que les recherches, les enseignements, les débats critiques de l'université sont déterminés par le bien commun, mais qu'aucune représentation prédéterminée de ce bien commun ne doit lui être imposée, ni directement par quelque censure que ce soit, ni indirecte-

¹⁴ Cette partie du texte reprend certains éléments d'un rapport que j'ai rédigé en 1992 pour un comité de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).

ment par les contraintes du financement. Il n'en reste pas moins que les rapports entre la société et l'université sont l'enjeu de conflits de pouvoir et que, pour préserver la nature de l'institution, les universitaires doivent sauvegarder leur autonomie au cœur de ces conflits. C'est un combat qu'ils ont mené longtemps et auquel ils semblent avoir renoncé de nos jours.

L'objet de cette intervention n'est pas de réfléchir à la responsabilité des universitaires envers la société, bien que la conscience, la définition et la consolidation de cette responsabilité soient indispensables à la légitimité de l'institution. La société ne conserve pas longtemps les institutions qui ne remplissent plus leur fonction légitime. L'institution familiale résisterait-elle, si elle cessait d'assurer sa fonction de reproduction biologique ou, au moins, culturelle ? Escamotant donc la question de la légitimité sociale, je vous propose de réfléchir au savoir critique et à la liberté universitaire qui définissent l'institution elle-même.

Le savoir critique

[Retour à la table des matières](#)

Il était peut-être abusif d'employer le terme de savoir critique pour désigner les premiers balbutiements de la dialectique. Aujourd'hui cependant, le concept me semble clair. La mission de l'université se formule habituellement en deux termes : la recherche et l'enseignement ou le développement et la diffusion du savoir. Encore faut-il définir de quel savoir il s'agit et, par conséquent, de quelle

recherche et de quel enseignement. Car l'université n'a le monopole ni de l'un ni de l'autre. On parle parfois de « haut savoir ». Mais qu'entend-on par là ? Trois aspects caractérisent le savoir universitaire.

D'abord, il ne s'agit pas d'un savoir construit qu'il suffit de transmettre, mais d'un savoir en construction. Il est fait de connaissances mises en question et soumises à la critique. C'est pourquoi, dans l'université, la recherche et l'enseignement sont indissociables. Ce qui s'enseigne est non seulement le produit de la recherche en cours, mais la

démarche même de la recherche : le savoir, la production du savoir et la réflexion sur le savoir. Cela seul justifie le lien spécifique et insécable entre enseignement et recherche.

Le savoir universitaire est un savoir scientifiquement construit. Il n'est pas purement empirique ni reçu par tradition. Il procède d'une démarche méthodique définie, fondée sur la raison et sur l'observation. Il est soumis à des procédures de vérification. Même la création universitaire, dans l'art, dans la littérature ou dans la technologie, se distingue en ce qu'elle est soumise au jugement méthodique. En ce sens également, le savoir universitaire est un savoir critique : le jugement sur la validité et la valeur d'une connaissance fait corps avec cette connaissance.

Critique, le savoir universitaire l'est dans un troisième sens. Car il n'est pas indépendant de ses implications sociales. Il prend en compte ses propres applications : bienfaits et nuisances. Sa démarche critique s'attache aux usages du savoir, comme à tous les autres fonctionnements sociaux. Il analyse donc aussi les opérations des pouvoirs pour gérer, orienter, contrôler ou détourner la production et la diffusion du savoir. Cette fonction est à la fois la plus gênante pour les gens d'affaire et le gouvernement et la plus négligée par les universitaires.

Ces précisions aident à discerner dans les enseignements et les recherches qui se pratiquent dans les établissements et sous les organisations universitaires, ceux et celles qui sont authentiquement universitaires. Chaque activité dans l'université ne doit pas être obligatoirement universitaire, c'est le cas d'un grand nombre de cours de premier niveau et de certains projets de recherche technologique. Mais si les activités qui ne sont pas liées au savoir critique devaient à un certain moment l'emporter, par la masse ou par l'importance, sur les activités proprement universitaires, l'institution même perdrait son sens. Certains systèmes se protègent de telles dérives en distinguant les universités proprement dites des écoles professionnelles supérieures. Mais il arrive parfois, paradoxalement, comme en France, que certaines écoles remplissent mieux la fonction de savoir critique que les universités elles-mêmes.

Il est cependant évident qu'un enseignement qui se limiterait à transmettre les connaissances réclamées par le marché de l'emploi ou une recherche qui se limiterait à développer les technologies utiles aux entreprises serait sans rapport avec le savoir critique et avec l'institution universitaire. La production et la diffusion d'un savoir critique définissent l'université ¹⁵.

3. La liberté universitaire

La résistance du savoir au pouvoir

[Retour à la table des matières](#)

Cependant aucun pouvoir ne s'accommode vraiment d'un savoir critique en liberté. Tout pouvoir totalitaire, que ce soit celui d'une Église, d'un parti, d'une armée, le combat totalement. La fuite des universitaires allemands sous le régime nazi en témoigne. Les pouvoirs qui s'exercent, comme les nôtres, dans des cadres démocratiques, subordonnent le savoir de manière moins absolue et plus subtile. C'est le cas, aujourd'hui, de l'idéologie marchande que partagent l'entreprise et l'État. Elle tend à soumettre le savoir à la raison économique, voire à la raison comptable. Elle oriente l'université vers les applications du savoir les plus immédiates et les plus conformes au projet social ou aux intérêts des élites dominantes.

Les moyens du pouvoir résident dans le financement et la gestion. Le financement repose de manière écrasante sur l'État, qui détermine ainsi les priorités, tout en maintenant la précarité des orientations, par des allocations de ressources de fonctionnement et des subventions de recherche temporaires. La gestion est surtout contrôlée par l'entreprise qui infiltre ses gestionnaires, non seulement dans les rouages de l'État,

¹⁵ Dans les « révolutions de> l'université » qu'analyse Alain Renaut (1995 : 203-247), la dernière est la « professionnalisation » antagonique de la « culture ». Le problème est de savoir si là où prédominent les objectifs de formation professionnelle, le savoir critique peut rester prédominant.

mais aussi aux plus hauts niveaux de l'administration universitaire. Les administrateurs universitaires, de plus en plus nombreux et de plus en plus éloignés des objectifs

et des pratiques du savoir critique, partagent de manière voilée, l'idéologie marchande de l'État et de l'entreprise. Le fait que ces administrateurs soient issus en grand nombre du corps professoral aggrave plutôt la mainmise des pouvoirs extérieurs, en la légitimant. Cette situation a été favorisée par le désengagement des professeurs et des étudiants. Depuis mai 1968 et le début des années 1970, ils se sont progressivement repliés sur leurs intérêts catégoriels et ils ont cessé de manifester quelque volonté communautaire.

Or, il n'est pas de savoir critique sans liberté. L'élaboration et la diffusion du savoir obéissent à la recherche de ce qu'on appelait la « vérité ». Elles ne peuvent être soumises à d'autres objectifs. C'est pourquoi une des conquêtes importantes de nos civilisations fut la liberté de pensée. Le lieu, par excellence, de la pensée professionnelle est l'université. La liberté universitaire fut liée dès l'origine à la liberté de pensée et elle en dérive maintenant. Non pas qu'elle ait jamais été intégrale ni parfaitement respectée, trop d'intérêts et de pouvoirs se pressent autour du savoir. Mais la liberté du savoir est depuis longtemps affirmée et acceptée comme principe. Sa pérennité repose sur la détermination des universitaires à la défendre.

L'autonomie de l'université

[Retour à la table des matières](#)

La liberté universitaire se situe au moins à deux niveaux : celui des organismes et celui des personnes. On désigne communément l'une par l'autonomie universitaire et l'autre par la liberté « académique ». L'autonomie de l'université réside dans le pouvoir qui lui est reconnu de se gouverner elle-même. Quand l'université est un corps constitué, selon des normes et des proportions variables, d'étudiants et de professeurs, c'est au collège formé de ceux-ci ou à l'émanation de ce collège qu'il appartient d'exercer l'autonomie de l'université. Dès que le pou-

voir universitaire est dévolu à des personnes extérieures, cette autonomie est compromise, à moins que le corps universitaire ait la possibilité d'exercer et exerce en fait un sévère contrôle démocratique. Il arrive que ce soit prétendument pour défendre l'autonomie de l'université que l'administration en soit confiée à un conseil externe. Car aux yeux de plusieurs, la menace contre l'autonomie universitaire viendrait de l'État. Et, dans le passé, ce fut souvent vrai.

Sans doute, l'État, même démocratique et libéral, tend à soumettre l'université, à en faire un instrument de sa politique. C'est très évidemment le cas, quand l'État assure la plus grande partie du financement de l'université. Les règles de financement qu'il édicte constituent des contraintes qui réduisent considérablement l'autonomie des établissements. Les subventions à la recherche, quand elles proviennent d'organismes étatiques, renforcent ces contraintes. En démocratie, les ambitions de l'État sont cependant tempérées par l'électorat et l'opinion publique ainsi que par les traditions de concertation entre État et université. Encore faut-il que, dans ces concertations, l'université soit représentée par ses membres et non par des administrations qui lui échappent. Enfin, il faut admettre que ce n'est pas sans une certaine légitimité que l'État, finançant l'université avec les ressources du peuple, veuille contrôler l'usage de ces ressources.

Devant l'État, et devant l'opinion publique, l'autonomie des institutions universitaires est loin d'être entière et garantie. Elle fait l'objet d'une tension constante, dont les tirants ont le mérite de s'identifier clairement. Par rapport à l'entreprise, les jeux sont plus occultes et plus dangereux. On a déjà signalé la mainmise des entrepreneurs sur nombre d'institutions. En échange du pouvoir, ils offrent à celles-ci le bénéfice de leur expérience, de leur compétence et de leurs relations. Ils lui imposent leurs méthodes et leurs systèmes de valeur. Les administrateurs universitaires, comme de nombreux responsables politiques, sont déjà contaminés. Leur idéologie se manifeste particulièrement par deux thèmes qui compromettent l'un et l'autre l'autonomie institutionnelle : l'obsession de la rentabilité marchande et l'association de l'université avec les entreprises.

Les valeurs des savoirs critiques ne sont pas proportionnelles à leurs coûts. Tel programme d'enseignement qui paraît intellectuelle-

ment indispensable peut entraîner des coûts supérieurs au rendement en « étudiants-équivalents-plein-temps ». Tel programme de recherche important pour le progrès de la connaissance peut impliquer des ressources disproportionnées par rapport aux applications escomptées. La valeur d'un programme de savoir ne s'apprécie pas de manière comptable. La véritable université ne renonce pas pour autant à évaluer chaque programme et n'accepte pas aveuglément chaque coût. Mais le jugement qui guide l'universitaire est d'un ordre très différent ; il combine la quantification des coûts et la qualification des valeurs. C'est une logique délicate qui laisse des marges d'incertitude et qui est insupportable à l'entrepreneur. Or,

l'entrepreneur a introduit ses méthodes dans la vie universitaire. Il arrive même que la vie d'une unité de professeurs devienne marchande : on y évalue mutuellement les productivités de chacun en crédits-étudiants et en montants de subventions. L'autonomie universitaire ne peut pas être mieux pervertie.

L'association de l'université et de l'entreprise est un autre cheval de Troie. Bien entendu, personne ne peut être hostile au principe. Que dans beaucoup de domaines l'entreprise soit un milieu de formation pratique excellent pour les étudiants, que les professeurs y trouvent les meilleures conditions pour tester leurs hypothèses et se mettre à jour, que des entreprises bénéficient directement des recherches universitaires, qu'elles trouvent à l'université des ressources humaines précieuses, tout cela est parfait. Le développement économique bénéficie certainement de la convergence entre les savoirs universitaires et les pratiques industrielles. Les ombres ne manquent pourtant pas. La recherche universitaire risque d'être subordonnée aux intérêts des entreprises. Elle est parfois détournée de ses finalités propres par les contrats et les commandites, qui pallient le déficit de financement public. Et par là aussi, le modèle « entrepreneurial » s'impose et dénature le modèle universitaire. De plus en plus d'universitaires se comportent en entrepreneurs plutôt qu'en professeurs.

L'autonomie institutionnelle des universités est donc très vulnérable aux pouvoirs idéologique et financier de l'entreprise et de l'État, avec lesquels cependant la collaboration est nécessaire. Mais il serait essentiel que dans cette collaboration, l'université soit représentée par

des universitaires authentiques et vigilants, ce qui n'est généralement plus le cas. Mais qu'en est-il du second volet de la liberté universitaire : la liberté « académique » ?

La liberté professorale

[Retour à la table des matières](#)

La liberté « académique » est le droit pour tout professeur d'exercer ses fonctions conformément à ses convictions intellectuelles et sans aucune contrainte, menace ou pression. La liberté professorale (je préfère ce terme) est reconnue et protégée par une tradition universitaire déjà longue. Cette tradition est maintenant relayée et renforcée par les conventions collectives. Une des tâches les plus importantes des associations professorales est de veiller à la défense de cette liberté contre toutes les formes d'arbitraire. En fait, la loi et les conventions protègent la liberté professorale mieux que jamais.

Pourtant, des menaces plus récentes pèsent sur elle. Les plus graves sont les discriminations qui s'établissent insidieusement dans le corps professoral. Des professeurs-chercheurs rapportent de grosses subventions, enseignent moins au premier cycle et bénéficient petit à petit d'un statut supérieur aux chercheurs individuels, les plus économes, qui entrent dans la classe des professeurs-enseignants. Par ailleurs un nombre croissant de chargés de recherche et de chargés d'enseignement exercent en ordre dispersé des fonctions professorales, sans disposer de la même protection en matière de liberté académique. Ils forment un prolétariat intellectuel particulièrement vulnérable. Enfin, les nouveaux entrepreneurs qui gouvernent les universités supportent mal les libertés des professeurs qu'ils considèrent simplement comme des employés qualifiés. Ceux qu'ils ont l'habitude de gérer n'ont pas ces privilèges. Les gestionnaires ne manqueront pas de s'y attaquer ¹⁶.

¹⁶ Je ne prétends pas que tous les avantages dont jouissent les professeurs des universités soient légitimes. Mais ceux qui sont liés à leur liberté professionnelle le sont absolument.

Les menaces contre la liberté universitaire ne sont pas neuves. L'université médiévale, à ses débuts, s'est construite contre les pouvoirs locaux, ceux de l'évêque, s'appuyant, selon les cas, sur les pouvoirs royal, impérial ou pontifical. Elle a ensuite résisté, avec des succès divers, à la domination pontificale ou aux interventions des États. Depuis le XIXe siècle et sauf au cours des phases totalitaires, l'université a maintenu le cap sur sa mission de développement et de diffusion du savoir critique et elle a défendu vaille que vaille la liberté de ce savoir. L'internationalisation du savoir la protégeait des contraintes abusives des États. Mais la nouveauté des deux dernières décennies réside dans deux tendances dont les effets convergent : la mainmise de l'entreprise que je viens d'évoquer et la démobilisation des universitaires eux-mêmes.

En effet, les universitaires se désolidarisent de l'université, les étudiants des professeurs et vice versa. Ils forment de moins en moins des communautés vivantes et conscientes de leur mission commune. Beaucoup de professeurs s'identifient comme Ingénieurs, avocats, médecins, sociologues, historiens plutôt que comme universitaires. Peu d'étudiants se comportent en membres d'une communauté ; la plupart acceptent de fonctionner en clients ¹⁷. Ainsi s'étiole le groupe social qui sous-tendait l'institution universitaire. La formation universitaire ne débouche plus sur le statut commun d'intellectuel, mais seulement sur les conditions diverses de spécialistes : techniciens, professionnels, scientifiques.

Des événements récents à l'Université Laval illustrent fort bien l'érosion de la liberté et de la communauté universitaire. Par une restructuration des instances décisionnelles, le recteur a transféré la gestion de l'université d'un conseil qui représentait vaille que vaille la communauté universitaire à un conseil d'administration externe. De plus, il maintenait la prépondérance d'administrateurs au sein du Conseil universitaire devenu subalterne. Ce véritable coup d'état s'est cependant déroulé sans coup férir ; quelques associations ont légèrement frémi, mais l'ensemble des professeurs et des étudiants s'en est à

¹⁷ Allait en ce sens le témoignage même que des étudiants du séminaire ont exprimé au cours de l'échange qui a suivi cet exposé.

peine soucie. Tout récemment, dans le prolongement de cette mainmise, le nouveau Conseil d'administration a décidé que la désignation des administrateurs des unités, des facultés, des écoles, des départements ne se ferait plus à la suite d'une élection, mais sur simple consultation. Il s'agissait d'enlever aux professeurs et surtout aux étudiants, c'est-à-dire à la communauté universitaire, le pouvoir de choisir leurs administrateurs directs. Dans l'entreprise en effet, ce n'est pas la coutume. Les étudiants n'ont pas réagi et les professeurs se sont contentés d'une pétition de 700 signatures qui n'a même pas été prise en considération. Ces événements sont significatifs.

La soumission du savoir au pouvoir

[Retour à la table des matières](#)

Ce ne sont pas les avatars de l'organisation d'un établissement universitaire parmi d'autres qui nous concernent ici, mais les signes d'un changement structurel déjà fortement engagé ailleurs. J'ai d'abord suggéré un doute sur le maintien du savoir critique au cœur de l'activité universitaire. Et, en effet, savoir critique et logique marchande sont peu compatibles. J'ai ensuite essayé de montrer que l'autonomie du savoir garantie par la liberté et la solidarité d'un corps d'intellectuels était en voie de disparaître. Et s'il s'agit bien des deux piliers de l'institution universitaire, on pourrait conclure que l'université comme institution appartient plus à notre passé qu'à notre avenir ¹⁸.

Cette conclusion appelle cependant deux observations de taille. C'est le propre des structures sociales de longue durée de résister au changement en s'y adaptant. il est donc tout à fait possible que ce que je prends pour l'érosion d'une structure ne soit qu'une crise dont la structure renaisse sous des formes imprévisibles et que la société marchande et informatisée produise un nouveau type d'intellectuel, avec de nouvelles solidarités au service d'autres formes de savoir critique. Et -deuxième observation - si de l'institution universitaire, il ne devait

¹⁸ Alain Renaut (1995 : 43) conclut son avant-propos par la question suivante : « [...] qu'est-ce qu'une université, après la fin des universités ? »

plus subsister effectivement que des établissements et des organisations d'enseignement supérieur croisés avec des centres de recherche appliquée et gérés comme des entreprises industrielles, il y aurait de quoi alimenter la nostalgie d'un vieillard sentimental. Mais le propre de tout fait historique, aussi durable soit-il, est d'être transitoire, d'avoir donc une fin. La mort d'une institution, pas plus que la mort d'une idéologie ne signe la fin de l'histoire.

4. Une francité universitaire ?

[Retour à la table des matières](#)

Dans cet ouvrage de la Chaire consacrée à la culture d'expression française en Amérique du Nord, il reste à nous interroger sur la spécificité de notre discours. Nous avons traité de l'université comme d'une institution commune à la tradition occidentale. Y a-t-il une université spécifique à l'Amérique du Nord francophone ? Je dis « francophone », parce que « expression française » est une manière élégante de renvoyer à la même idée que « francophonie ». Pour tenter de répondre à une telle question, il faudrait une connaissance large et profonde de l'institution universitaire au Canada, aux États-Unis et en Europe, telle qu'elle permette par la comparaison de discerner les spécificités. Je n'ai pas le début de cette connaissance. Tout au plus puis-je essayer de baliser le problème et de provoquer les réactions ¹⁹.

Constatons d'abord que s'il est une institution qui tend vers l'universalité, c'est bien l'institution universitaire. On risque d'y trouver moins qu'ailleurs des caractères régionaux ou nationaux fortement marqués. En réalité, le problème se pose dans trois domaines : le savoir scientifique, le savoir culturel et la langue du savoir.

Le savoir que je nomme « scientifique » est celui des sciences de la nature. Je ne crois pas m'aventurer beaucoup en supposant qu'il

¹⁹ Sans poser la question dans mes termes, Alain Renaut (1995 : 82-92) traite aussi de « l'exemple canadien » dans son esquisse historique.

n'existe guère de différence entre la physique francophone d'Amérique et la physique américaine ou européenne, sinon dans les moyens investis.

Le savoir que je nomme « culturel » couvre les sciences de la culture et inclut les sciences de l'homme et les savoirs dits « humanistes ». L'université francophone en Amérique entretient-elle avec ce savoir une relation qui lui est propre, l'aborde-t-elle selon des perspectives et des méthodes distinctes ? Ou la différence réside-t-elle seulement dans les objets d'étude ²⁰ ? Cela mériterait une étude systématique. Mais, en dehors de quelques influences françaises ou européennes assez localisées, je crois que, sur ce point aussi, on viendrait à conclure que l'université francophone en Amérique est aussi américaine que l'est l'université anglophone.

Resterait la langue alors, non plus comme véhicule d'une culture distincte, mais comme traduction particulière d'une culture commune. Avec comme seule différence, une langue véhiculaire distincte, peut-on parler d'une université distincte ? Pas plus sans doute que d'une société distincte. C'est bien pourquoi on emploie plus justement l'expression de « francophonie » que celle de « francité » nord-américaine.

Permettez-moi, en guise de conclusion, de poser à chaque lecteur trois questions personnelles. Vous avez compris - je vous l'ai annoncé - que mon intervention était sous-tendue par des perceptions personnelles que je me suis efforcé de rationaliser. Dans cet exercice final, je vous propose de formuler et de rationaliser vos propres perceptions d'acteurs universitaires. Vos réponses pourront alimenter un débat de manière bien plus éclairante que des questions auxquelles je pourrais répondre. Les voici :

²⁰ Qu'à Strasbourg on étudie les rapports franco-allemands, à San Diego, les rapports hispano-américains et à Montréal, les rapports canado-qubécois ne constitue qu'une différence d'objets. Si les cadres conceptuels et méthodiques de l'étude sont analogues, cela ne différencie guère ces universités.

- 1° Vous considérez-vous personnellement comme un « intellectuel » professionnel du savoir critique ? Sur quels indices vous basez-vous ?
- 2° Vous considérez-vous personnellement comme membre de l'université (communauté) ou comme client de l'université (entreprise) ? En quoi réside la différence ?
- 3° Considérez-vous que de faire vos études au Québec et en français, vous met dans une situation culturelle et scientifique distincte ou qu'il ne s'agit que d'une différence linguistique ?

Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

Braudel, Fernand (1958), « Histoire et sciences sociales. La longue durée », *Annales ESC*, pp. 725-753.

Braudel, Fernand (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIe siècle*, Paris, Colin, 3 vol.

Braudel, Fernand (1986), *L'identité de la France*, Paris, Arthaud, 3 vol.

Braudel, Fernand (1949), *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, Paris, Colin, 2 vol.

Cobban, Alan B. (1988), *The Medieval English Universities : Oxford and Cambridge to c. 1500*, Berkeley, The University of California Press.

Daix, Pierre (1995), *Braudel*, Paris, Flammarion.

Le Goff, Jacques (1957), *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Seuil (coll. Microcosme).

Renaut, Alain (1995), *Les révolutions de l'université. Essai sur la modernisation de la culture*, Paris, Calmann-Lévy.

Ségala, André (1984), « Pour une didactique de la durée », dans Henri Moniot (dir.), *Enseigner l'histoire. Des manuels à la mémoire*, Berne, Peter Lang, pp. 93-111 et dans les Cahiers de Clio, 73 (1983), pp. 33-47.

Touraine, Alain (1968), « Université », *Encyclopædia Universalis*, vol. 16, col. 475.

Wolff, Philippe (1971), *Histoire de la pensée européenne, t. 1 : Éveil intellectuel de l'Europe*, Paris, Seuil (coll. Points, Histoire).

Fin du texte